



Versailles, le 11/08/2026

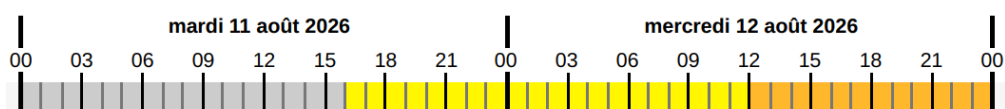
BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE METEOROLOGIQUE

Le département des Yvelines va être placé en vigilance **ORANGE** en raison d'un événement de type **CANICULE**. Le préfet des Yvelines décide la sensibilisation des maires et des services de l'État. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

Type et période de la vigilance météorologique :

Vigilance **ORANGE CANICULE** à compter du mercredi 12 août 2026 à 12 h.

La masse d'air se réchauffe amorçant le début d'un épisode caniculaire sur le département. Le pic de l'épisode est prévu de jeudi 13 à vendredi 14 août.



2- Description de la situation météorologique :

Situation actuelle : épisode caniculaire nécessitant une vigilance particulière pour les personnes sensibles et exposées

Evolution prévue : Mercredi en fin d'après-midi, les températures maximales prévues sont comprises entre 35 à 36°C. La nuit suivante, de mercredi à jeudi, sera très douce avec des températures minimales en fin de nuit, de 15 °C à 20 °C. La hausse des températures se poursuit le lendemain jeudi, avec des maximales prévues en fin d'après-midi de l'ordre de 36 à 38 °C. Le pic de l'épisode est prévu de jeudi 13 à vendredi 14 août.

3 – Conseils de comportements à destination de la population :

Le préfet demande à la population d'être vigilante aux phénomènes de fortes chaleurs pouvant être particulièrement intense :

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour ;
- Continuez à manger normalement ;
- Humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes ;
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour ;
- Limitez vos activités physiques et sportives ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Veillez aussi sur les enfants et les personnes en situation de handicap ;
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

4 – Points de vigilance pour les maires :

- Informer et alerter les structures placées sous votre responsabilité (crèches municipales, établissements scolaires, CCAS etc.) ;
- Diffuser les recommandations sanitaires par tout moyen (tracts, panneaux lumineux, affiches...), vous pouvez activer un numéro vert d'appel le cas échéant ;
- Permettre l'accès à des endroits frais et climatisés pour les personnes vulnérables (mairie, salle des fêtes, écoles) ;
- Contacter les personnes vulnérables issues des fichiers des CCAS ;
- Sensibiliser la population (particuliers, professionnels, services administratifs et techniques...) à l'identification des personnes vulnérables isolées, en particulier les personnes âgées, et inciter à aller vers ces personnes ;
- Prendre impérativement contact avec tous les organisateurs des manifestations culturelles et sportives organisées sur votre commune pour la mise en œuvre de mesures adaptées face à l'événement météorologique ;
- Tenir informé le préfet des actions mises en œuvre et des difficultés éventuelles rencontrées.

5 – Se tenir informé :

- De l'évolution du niveau de vigilance : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Des conseils de comportements : <http://www.sante.gouv.fr/>
- Des informations officielles : <https://www.yvelines.gouv.fr/> & <https://x.com/Prefet78>